

## CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 18 février 2013 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SAINTE-MARIE, Maire de MERIGNAC, Député de la Gironde.

### PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs : Michel SAINTE-MARIE, Bernard LE ROUX, Alain ANZIANI, Régine MARCHAND, Claude BAUDRY, Joëlle LEAO, Gérard CHAUSSET, Martine VIC, Daniel MARGNES, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Jean-Michel BERTRAND, René SABA, Martine CHAPEYROU, Désiré ESTAY, Francis BAQUE-LAGAHE, Christian DEDIEU, Michèle ISTE, Jean Claude PRADELS, Michel RANSON, Martine ROUZOUL, Pierre GIRARD, Hubert GEORGE, Marie-Christine EWANS, Catherine DARTEYRE, Thierry TRIJOLET, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Françoise SCHNEIDER, Isabelle HAYE, Anne-Eugénie GASPARD, Valéry LAURAND, Dominique VAILLANT, Andrée MARBACH, Bernard GONZALEZ, Thierry MILLET, Vincent COEURDEROY, Christine PEYRE

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Alain ANZIANI, Jean Marc GUILLEMBET à Bernard LE ROUX, Michèle COURBIN à Thierry TRIJOLET, Fatou DIOP à Daniel MARGNES, Claude MELLIER à Joël GIRARD, Anne COUPLAN à Jean Claude PRADELS, Nicolas BRUN à Mauricette BOISSEAU

### ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Cigdem TAS, Hélène ROUGIER, Fabien ROTHE

### SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Claude BAUDRY

\*\*\*\*\*

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012**

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

#### **- ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

- DM-2012-261** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Nadine SAINT FLOUR enregistrée le 29 novembre 2012, sous le n° 12BX03004.
- DM-2012-262** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame et Monsieur VINCHON Gérard enregistrée le 30 octobre 2012, sous le n° 1203738-2.
- DM-2012-263** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour

représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Monsieur Raymond LACHARME enregistrée le 14 novembre 2012, sous le n° 1203972-2.

- DM-2012-264** De signer une convention de prêt avec la médiathèque municipale Jean Degoul à Eysines pour un ensemble de quatre malles sur roulettes, intitulé "la Malle La Fontaine", pour la période allant du 20 décembre 2012 au 7 février 2013 et ce à titre gratuit.
- DM-2012-265** De signer une convention tripartite de partenariat avec l'IDDAC et la Compagnie Gestuelle – Sabine Samba – 7 rue Abel Antoune au Bouscat, afin de mettre en œuvre un projet artistique "et si on dansait" avec un public amateur, qui sera présenté dans le cadre des "Escale d'été 2013". Les répétitions auront lieu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013 et pour un montant total de 10.000 €
- DM-2012-266** Fixe les tarifs pour l'occupation du domaine public, pour l'année 2013, comme suit :

<b>Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	
<b>Terrasses</b> (tables, sièges, parasols)	
- Centres de quartiers (Centre-ville, Arlac, Montesquieu, Capeyron)	30 €/e m <sup>2</sup> par an 3 €/e m <sup>2</sup> par mois
- Autres secteurs	25 €/e m <sup>2</sup> par an 2 €/e m <sup>2</sup> par mois
<b>Chevalets</b>	11 €/par mois
<b>Commerces ambulants</b> (emplacement de 15 m <sup>2</sup> )	95 €/par mois ou 1.000 €/par an
<b>Manifestations exceptionnelles</b>	
- Braderie, vide-greniers	1,50 €/e ml par jour Gratuité pour associations méridionales
- Cirques	1,50 €/e m <sup>2</sup> par jour
<b>Étalages</b> (minimum 0.50m de large)	6 €/e m <sup>2</sup> par mois

- DM-2012-267** De signer avec l'Agence VU – 58 rue Saint Lazare – 75009 Paris, un contrat de location pour l'exposition des œuvres de Denis DARZACQ, du 16 février au 4 mai 2013 à la Vieille Eglise Saint Vincent à Méridonac, pour un montant TTC de 20.000 €
- DM-2012-268** De signer une convention avec NEJMA Entresorts et Cie – "Le Pont des Arts" – 13 rue de la République – 85000 La Roche sur Yon, afin de mettre en œuvre un projet artistique intitulé "Portraits de quartiers – Portraits de Méridonac", sur la période allant de novembre 2012 à août 2013, pour un montant de 17.060 €H.T.. Les Frais de repas et d'hébergement seront également à la charge de la Ville.
- DM-2012-270** de conclure avec le BUREAU VERITAS l'avenant n°1 au marché passé selon la procédure adaptée relatif aux vérifications périodiques - lot 1 : Vérifications périodiques des installations techniques des bâtiments communaux qui a pour objet l'ajout de prestations complémentaires avec une incidence financière de : 1428,50 € HT (1708,48 €TTC).

Le nouveau montant annuel sera de 30 480,78 €HT soit 36 455,01 €TTC.

- DM-2012-274** de signer avec SOFEB SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition et la livraison de photocopieurs.
- DM-2012-271** De signer avec l'association MJC Chemin Long Animations Loisirs, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations afin de procéder à l'exposition de l'œuvre "Lezard Plastik", du 4 au 22 juin 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2012-272** De signer avec le Centre Socioculturel d'Arlac, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations afin de procéder à l'exposition de peintures dans la cadre de la semaine interculturelle organisée par le Comité de Jumelage, du 13 au 23 mai 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2012-273** De signer avec l'association pour le Don du Sang Bénévole, une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations afin de procéder à une exposition de peintures (rétrospective picturales), du 11 au 22 février 2013, et ce à titre gratuit.
- DM-2013-001** de conclure avec la société H2A, domiciliée 17 rue Roger Hourquet – 33700 Mérignac, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'hydrocurage des bâtiments et réseaux.
- DM-2013-002** de désigner Maître Didier le Prado, 8 villa Bosquet à Paris, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Monsieur DESTAL devant le Conseil d'Etat enregistrée le 24 décembre 2012, sous le n°359098
- DM-2013-004** de signer avec la Compagnie Mutine, un avenant à la convention de partenariat culturel pour l'intervention de 2 heures de Céline Kerrec, chorégraphe et interprète du spectacle "Bulbille" le mardi 15 janvier 2013, pour un montant de 120 euros TTC
- DM-2013-005** de signer avec l'association Savia, une convention de partenariat pour l'intervention d'une réflexologue plantaire Nathalie GOLDSTEIN dans le cadre d'un projet "bien être" porté par le centre social et culturel du Burck en février et mars 2013, pour un montant de 500 euros TTC
- DM-2013-006** De signer avec l'Association Amicale Laïque de la Glacière et le groupe scolaire Anatole France élémentaire à Mérignac, une convention de mise à disposition de locaux afin de pratiquer diverses activités, pour l'année scolaire 2012/2013 et ce, à titre gratuit.
- DM-2013-007** De signer avec l'Association Amicale Laïque de la Glacière et le groupe scolaire Anatole France maternelle à Mérignac, une convention de mise à disposition de locaux afin de pratiquer diverses activités, pour l'année scolaire 2012/2013 et ce, à titre gratuit.
- DM-2013-008** de signer avec ALIENOR.NET un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la conception, réalisation d'un portail tourisme pour la Ville de Mérignac.
- DM-2013-009** de conclure avec la société INTARSIA, domiciliée 12 rue Alfred de Musset – 33400 Talence, un marché à procédure adaptée relatif à la construction d'une annexe au centre social de Capeyron- lot 5 Second œuvre.
- DM-2013-010** de conclure avec la société SE2B, domiciliée 94 chemin des Bouvreuils – 33290 Le Pian Médoc, un marché à procédure adaptée relatif à la construction d'une annexe au centre social de Capeyron- lot 7 Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.
- DM-2013-011** De conclure avec la Société APSYNET, sise 83 avenue François Arago à Nanterre 92

017, un contrat relatif à la maintenance des logiciels Cim Data Center Full utilisé par la Direction des systèmes d'information.

- DM-2013-012** De conclure avec la Société LOGITUD, sise ZAC du parc des collines, 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse 68 200, un contrat relatif à la maintenance du logiciel métier de gestion nommé municipal et utilisé par la Police municipale.
- DM-2013-013** De signer avec le Centre de l'Audition et du Langage – 133 avenue Bon Air à Mérignac, une convention de mise à disposition de véhicules afin de permettre de transporter les enfants inscrits aux stages sportifs pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint pour l'année 2013 et ce à titre gratuit.
- DM-2013-014** de signer avec SPIE COMMUNICATIONS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de licences informatiques d'utilisation et de solutions de sécurité lot 1 : solution anti virale Sophos.
- DM-2013-015** de signer avec NOVENCI SAS A2I INFORMATIQUE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition de licences informatiques d'utilisation et de solutions de sécurité lot 2 : solution de filtrage WEB OLFEOS.
- DM-2013-016** de conclure avec la société AVENIR ISOLATION GIRONDE, domiciliée 1 route de Bordeaux– 33 680 Le Temple, un avenant de transfert au marché à procédure adaptée relatif à l'extension d'une crèche au centre ville de Mérignac, lot 7 faux plafonds.
- DM-2013-017** de signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRE/PETUAUD-LETAND le marché subséquent n°2 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2013-018** De conclure avec la Société SIS 5 Société Informatique et Systèmes), sise 2 rue de l'Egalité à Nanterre 95 748, un avenant relatif au changement de dénomination sociale par fusion absorption avec la Société SIS Marchés.
- DM-2013-019** de conclure avec la société NAMIXIS, domiciliée 1 avenue Niel Armstrong-bâtiment c – 33 700 Mérignac, un avenant au marché à procédure adaptée relatif à une mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'un bâtiment, annexe du centre social de Capeyron.
- DM-2013-020** de signer avec le groupement JEAN CAZENAVE et ANDRE/PETUAUD-LETANG le marché subséquent n°2 à l'accord-cadre passé selon la procédure adaptée relatif à la prestation de relevés de géomètres.
- DM-2013-021** De désigner la SCP Noyer-Cazcarra, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville à l'audience du 7 février 2013 devant la Cour d'Appel de Bordeaux dans le cadre d'infractions au Code de l'Urbanisme (n° 12/00997 – 12/01001 – 12/01002 – 12/01003 – 12/01004)
- DM-2013-022** De conclure avec la Société SIS, sise 2 rue de l'égalité à Nanterre 92 748, un avenant de changement de dénomination sociale par fusion absorption avec la Société SIS Marchés.
- DM-2013-023** De conclure avec la Société WSB, sise 6 rue d'Enghien à Bordeaux 33000, un contrat relatif à la maintenance et l'hébergement de l'application WEB pour téléphone - site Office de tourisme de la Ville.
- DM-2013-024** De conclure avec la Société SACPA, sise domaine de Rabat 47 700 PINDERES, un contrat relatif au ramassage d'animaux errants ou morts dans le périmètre de la Ville.

- DM-2013-025** De conclure avec la Société ESRI France, sise 21 rue des capucins à MEUDON 92 190, un contrat relatif à la maintenance des systèmes d'information géographiques.
- DM-2013-026** De conclure avec la Société CEGID PUBLIC, sise Immeuble le grand Axe 10,12 boulevard de l'Oise à Gercy Pontoise 95 031, un contrat relatif à la maintenance des progiciels CEGID, logiciel métier Must.
- DM-2013-027** De conclure avec la Société MEDIA SOFT, sise 3 rue René Panhard - PA la Biliais Deniaud à VIGNEUX de BRETAGNE 44 360, un contrat relatif à la maintenance logicielle JARDICAD utilisée par le service Espace vert de la Ville.
- DM-2013-028** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête introduite par Madame Nadine SAINT FLOUR enregistrée le 17 janvier 2013, sous le n° 1300157-4
- DM-2013-029** De signer avec l'Association TRANSROCK, une convention pour l'organisation d'un concert "Les gosses de la rue", le samedi 9 février 2013 à la Médiathèque de Mérignac, pour un montant TTC de 520 €
- DM-2013-030** de conclure avec la société ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE, domiciliée 6 avenue de Marsaou- 33610 CANEJAN, un avenant de transfert au marché à procédure adaptée relatif à la construction d'une annexe au centre social de Capeyron, lot 6 Electricité.
- DM-2013-031** de signer avec le GROUPE SCUTUM SAS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maintenance des alarmes anti intrusion et de télésurveillance des bâtiments communaux.
- DM-2013-032** de signer avec l'association PACT HABITAT DEVELOPPEMENT DE LA GIRONDE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'élaboration d'une convention cadre définissant le programme d'intervention sur les copropriétés du Burck et à la réalisation d'une étude pré opérationnelle à une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) « Copropriétés en difficultés » spécifique à la copropriété les Héliotropes logements du Burck
- DM-2013-033** De signer avec le Centre Social et Culturel de Beaudésert, une convention de prestations de services ayant pour objet le recrutement et l'accompagnement socio-professionnel de six salariés sous contrat aidé, pour un montant TTC de 10.812,72 €
- DM-2013-034** De désigner le Cabinet d'Avocats ALIAS – 15 rue Colbert à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de l'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, par la société PISTE SR.
- DM-2013-035** De signer avec BTP Consultants, un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la mission SPS dans le cadre de l'extension du centre technique à Mérignac.
- DM-2013-036** D'autoriser la vente pour la somme de 472 € à Monsieur BILLIARD Michel, domicilié 12 route du moulin du lot 47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT, du bien suivant :
- Catégorie : Véhicule  
 Marque : RENAULT  
 Modèle : KANGOO COMBI ESSENCE  
 Immatriculation : 63 LZ 33  
 Kilométrage : 107115

- DM-2013-037** D'autoriser la vente pour la somme de 1976 € à Monsieur BESIN Jean Denis, domicilié 4 avenue du Château 87210 LE DORAT, du bien suivant :  
Catégorie : Véhicule  
Marque : RENAULT  
Modèle : MASTER (BUS 15 PLACES) DIESEL  
Immatriculation : 2509 LV 33  
Kilométrage : 231552
- DM-2013-038** D'autoriser la vente pour la somme de 788 € à Société RAS Réparation Auto Service, domicilié 23 rue de l'Industrie 73460 FRONTENEX, du bien suivant :  
Catégorie : Véhicule  
Marque : PEUGEOT  
Modèle : 106 ESSENCE  
Immatriculation : 5433 NV 33  
Kilométrage : 91122
- DM-2013-039** D'autoriser la vente pour la somme de 1320 € à Société RAS Réparation Auto Service, domicilié 23 rue de l'Industrie 73460 FRONTENEX, du bien suivant :  
Catégorie : Véhicule  
Marque : PEUGEOT  
Modèle : 106 ESSENCE  
Immatriculation : 5434 NV 33  
Kilométrage : 55167
- DM-2013-040** D'autoriser la vente pour la somme de 4501 € à Monsieur IZEMBARD Victor, domicilié 6 rue de Monfort 35310 BREAL SOUS MONTFORT, du bien suivant :  
Catégorie : Véhicule  
Marque : RENAULT  
Modèle : MASTER 2.5 DIESEL  
Immatriculation : 5728 NJ 33  
Kilométrage : 221336
- DM-2013-041** D'autoriser la vente pour la somme de 1196 € à Monsieur AUCHARTEES David - AVS HABITAT, domicilié 11 route de Férolles 45150 JARGEAU, du bien suivant :  
Catégorie : Engin  
Marque : SAMBRON  
Modèle : DUMPER LEGER
- DM-2013-042** D'autoriser la vente pour la somme de 122 € à Monsieur VERNET Didier, domicilié 48 chemin de la Poudrière 33700 MERIGNAC, du bien suivant :  
Catégorie : Epandeur engrais  
Marque : VICON  
Modèle : PS 403  
capacité : 350 L
- DM-2013-043** D'autoriser la vente pour la somme de 704 € à Monsieur CHAUSSAT Cédric, domicilié 145 avenue de la Libération 33110 LE BOUSCAT, du bien suivant :  
Catégorie : Echaffaudage  
Marque : COMABI  
dimension : 2,93 m X0,93m
- DM-2013-044** D'autoriser la vente pour la somme de 300 € à Monsieur NSEKE Aurélien, domicilié 20 Grande de rue de Conty 89770 CHAILLEY, du bien suivant :  
Catégorie : Canon d'arrosage sur roue

- DM-2013-045** D'autoriser la vente pour la somme de 80 € à Monsieur DOPIERALA René, domicilié 8 avenue Barbara 44570 TRIGNAC, du bien suivant :  
 Catégorie : Imprimante  
 Marque : OKI  
 Modèle : C5650
- DM-2013-046** D'autoriser la vente pour la somme de 46 € à Monsieur CARVALHOS Jonatas, domicilié 66 b rue des Gallières 41000 BLOIS, du bien suivant :  
 Catégorie : Imprimante  
 Marque : OKI  
 Modèle : C5650

### **Monsieur le Maire**

Rappelle aux élus la liste des contrats qu'il a été amené à signer selon la délégation donnée par le Conseil Municipal en début de mandat. Les élus ont donc pu prendre connaissance de toutes ces décisions municipales.

### **Monsieur GONZALEZ**

Indique que dans les communications, les dossiers NOYER-CAZCARRA doivent être des dossiers d'urbanisme. Il aimerait connaître le contenu de ces dossiers.

### **Monsieur le Maire**

Précise que la loi ne permet pas de débat sur ces communications, mais en tant que droit d'information du Conseil, il est possible de le faire.

Il ne s'agit pas forcément de dossiers d'urbanisme.

Monsieur GONZALEZ peut tout à fait les consulter.

### **Monsieur GONZALEZ**

Ne souhaite pas en débattre. Il souhaite seulement être au courant.

### **Monsieur le Maire**

Indique qu'à l'ordre du jour est prévue la présentation du rapport d'activité du Conseil consultatif pour l'année 2012.

Cela implique l'intervention d'une personne qui n'est pas membre du Conseil Municipal, de ce fait, il va devoir lever la séance symboliquement et inviter Monsieur David CHARBIT, Président du Conseil Consultatif, à venir afin qu'il fasse son rapport.

Il est accompagné de Monsieur Olivier LESPARRÉ, Secrétaire Général et Monsieur Jean BOISSEAU, Rapporteur général.

### **Monsieur CHARBIT**

Indique que depuis sa prise de fonction le 26 mars 2012, il s'applique à continuer de conduire les travaux et surtout l'état d'esprit d'ouverture de l'instance précédemment dirigée par Carine VICTOR et Philippe DERAMBURE.

Cette année, Monsieur le Maire a demandé, suite à leurs précédents travaux de 2010 et 2011, du fait de leur suivi, de poursuivre en profondeur leurs réflexions sur la nature dans la ville et de réfléchir sur un événement culturel musical à destination du jeune public.

Le Conseil consultatif est complémentaire des Conseils de quartier et sa vocation a pour but d'enrichir le contenu des projets municipaux grâce à l'investissement de la société civile.

Le rôle du Conseil consultatif s'inscrit dans une logique de prospective. L'idée est d'être une force de proposition sur des sujets généraux, mais d'avenir.

Depuis le 26 mars, il y a donc un nouveau bureau avec Olivier LESPARRÉ, Secrétaire, Jean BOISSEAU, Rapporteur général et douze nouveaux membres.

A ce jour, il est composé de 66 membres.

Sur l'année 2012, il y a eu deux groupes de travail, 32 réunions et deux assemblées plénières.

Des auditions ont été réalisées pour les groupes : 1 "de la nature dans la ville" : Claude BAUDRY, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET ; 2 : Monsieur ESTEBE, Madame GASPARD, Monsieur MARGNES, Madame SAINT-MARC, Madame CHAPEAU, Madame DOREMUS et Madame BOURGEOIS.

Dans les activités extérieures du Conseil Consultatif, le Conseil a été invité pour l'exposition Bordeaux 50 000 logements.

Le Conseil a également une présence, par l'intermédiaire de Michel DAULOUEDE, aux assises de la participation à la CUB.

Concernant la nature dans la ville, en 35 ans, Mérignac est passé de 45.000 à 68.000 habitants. Malgré cet accroissement, Mérignac reste encore une ville à la campagne. Il a été déterminé de manière assez précise le périmètre d'influence et d'attractivité de l'ensemble des équipements de la Ville dans le cadre de leur travail, que sont les espaces boisés, les places, les terrains de sport, les parcs publics de la Ville.

Aujourd'hui, tout le monde parle de densification. Dans le cadre de Bordeaux 50.000 logements, les axes de densification de l'urbanisme et de l'habitat seront autour des voies de transport en commun, notamment du tramway. Cette notion peut faire peur. Il serait question de peut être 15.000, 10.000 habitants de plus à Mérignac. Il est donc essentiel de préserver la nature dans la ville ou à tout le moins la sensation de nature dans la ville.

Aujourd'hui, le foncier se faisant rare, les gens habitent dans des endroits plus petits. Il est indispensable de pouvoir avoir à disposition, des équipements permettant aux gens de profiter de la nature.

Deux grands axes ont été dégagés, un peu plus structurants comme la création de squares. Normalement, il devrait y avoir un square à moins de 500 mètres de chaque habitation. Ils ont donc par cartographie identifié 17 squares pouvant être créés sur la Ville. La liste est jointe au rapport d'activité délivré à la sortie.

Un autre axe est l'agriculture et les espaces naturels. La Ville pourrait s'inscrire dans le développement de l'agriculture urbaine et créer un jardin urbain collectif. L'idée est également d'insuffler une pédagogie autour de l'agriculture : agriculture urbaine et jardins urbains collectifs.

L'idée est que peut être un jour, la ferme pédagogique puisse y être associée. Elle se trouve aujourd'hui un peu isolée à côté du circuit auto-moto. Il y a un peu une dichotomie entre un circuit auto-moto et une ferme pédagogique.

Concernant les autres propositions structurantes, le trajet domicile/square/parc/espace boisé est perçu comme un itinéraire de promenade, favorisant l'activité physique et la détente.

Aussi, le Conseil consultatif pense qu'il est essentiel de favoriser et multiplier les cheminements doux. Une cartographie a été établie. Certaines idées ont été émises pour que les cheminements doux soient favorisés.

Dans le rapport de 2010, il avait été soulevé le fait que la création de la mixité logements-activités commerces était une idée. Aujourd'hui, la mixité fonctionnelle dans les zones urbaines est une notion absolument non négligeable. Il y a trois ans, le Conseil avait écrit qu'avec l'avènement programmé du commerce électronique, des drives et du commerce sur internet, il peut être supposé que les friches industrielles d'hier peuvent être des friches commerciales de demain. Une attention toute particulière est soulevée par rapport aux zones commerciales qui demain pourraient muter.

Les locomotives d'hier pourraient très bien être les wagons de demain et la mixité fonctionnelle des zones urbaines est une notion très importante.

Ces choses demandent des moyens, des budgets. Ce sont parfois des projets dépassant le simple cadre de la ville. Beaucoup de gens en parlent et le disent. Par contre, le Conseil a soulevé deux autres aspects qui sont, à son avis, très essentiels concernant la nature dans la Ville.

La sensation de nature dans la Ville, c'est l'idée que l'on se fait de la Ville et la perception de la nature. A ce titre-là, le Conseil a soulevé deux propositions ne nécessitant quasiment aucun moyen ou très peu, et applicables très rapidement. Le rôle fondamental du Conseil consultatif est aussi d'arriver à soulever des choses simples à mettre en œuvre, rapides et efficaces à moindre coût.

La première concernant les délaissés de voiries ainsi que les zones de stationnement en bordure du domaine public. Pour imaginer cette idée : lorsque l'on est dans le centre de Mérignac et que l'on prend



la voie du tram, juste après la Vieille Eglise, il y a la résidence Le Club sur la droite. Depuis le réaménagement de cet axe, les services, pendant l'aménagement, ont planté des haies arbustives sur 50 cm de profondeur faisant complètement disparaître le stationnement et les voitures.

A contrario, sur la zone de Mondésir, le parking du Simply Market pourrait être traité exactement de la même manière. C'est le message que le Conseil consultatif s'attache à faire passer. La nature dans la Ville ce n'est pas forcément de grands équipements structurants, ni des parcs ni des bois. C'est aussi la sensation que l'on a de nature et le simple fait de faire disparaître un parking en son entier par une simple haie arbustive amène une sensation de nature.

Sur des axes forts de circulation où il passe des dizaines de milliers de voitures par jour, si cette sensation est gagnée, une grande partie de ce qui est pour le Conseil de nature dans la Ville est gagnée. De la même manière, dans les choses rapides et simples à mettre en œuvre, c'est d'expliquer aux gens, après la mise en place de certains outils, notamment grâce à internet et à un petit livret, comment traiter sa façade donnant sur le domaine public. 80 % sont des espaces privés. Le sport national en France est le bricolage et le jardinage. Il serait bon de mettre des outils à la disposition de chacun pour les informer sur ce qu'il serait bon de réaliser pour que ce soit durable, vert et qu'il y ait cette sensation de nature dans la Ville. L'idée est que le citoyen se sente plus acteur et qu'il puisse lui aussi contribuer à cet effort de nature dans la Ville.

En conclusion, le Conseil invite plus que jamais la Ville à porter une attention très soutenue à l'évolution dans la nature, car il estime que la qualité des paysages du quotidien n'est jamais acquise, mais qu'elle se gagne jour après jour.

Tout ceci est retracé plus précisément dans le rapport d'activité.

Concernant le site de l'ARAA, représentant plusieurs dizaines d'hectares sur la commune de Mérignac, la maintenance aéronautique pourrait être amenée un jour ou l'autre à se décaler soit sur la commune, soit ailleurs. Cet espace est vraiment à prendre en considération pour les politiques d'urbanisation à venir. C'est une pépite au cœur de la Ville, proche de tous les axes de transports en commun. Il y a les moyens, un jour, à terme, d'en faire un éco-quartier, en tout cas un quartier qui mixe un peu des aspects culturels, de loisirs, et écologiques.

Concernant l'évènement culturel pour Mérignac, suite aux travaux réalisés en 2011 par le groupe 2 du Conseil consultatif, ce dernier a choisi de travailler cette année sur la proposition d'un évènement culturel identitaire sur la Ville.

L'objectif du groupe était de proposer un évènement festif, fédérateur, inter-quartiers et intergénérationnel.

Le groupe 2 a abouti à l'idée, corroborant la proposition de Monsieur le Maire, de réellement mettre en application les principes trouvés en 2011 sur un évènement culturel d'un festival de musique pour jeunes publics (3-12 ans).

Trois rencontres déterminantes ont eu lieu, car le Conseil s'entoure d'Experts pour faire cette proposition : celle du Directeur du Kratoa, Didier ESTEBE, des deux élus de la Ville Anne Eugénie GASPARD et Cécile SAINT-MARC, Monsieur MARGNES ainsi que le Service culture de la Ville (Michèle CHAPEAU, Ingrid BOURGEOIS et Marieke DOREMUS).

L'intention générale du festival : l'évènement doit participer à une des façades de l'identité de la Ville afin que l'on puisse retrouver toutes les spécificités de Mérignac.

Le festival doit faire avec les structures déjà existantes. Il est vraiment très important de ne jamais se couper du tissu local associatif, des gens qui font le travail au quotidien de la culture. Mérignac a des équipements culturels et des équipes extraordinaires. L'idée est que le festival soit le ciment de toutes ces institutions et de tous les gens qui y travaillent au quotidien.

Il ne faut jamais se couper de son territoire, surtout dans le domaine de la culture.

Reste à savoir sur quoi doit reposer le festival.

Le premier point concernant Mérignac est la nature et tout ce qui concerne le plein air.

Le deuxième point est la proximité et l'appropriation. La Ville affiche le fait qu'elle est une ville verte, mais surtout une ville proche.

Cet évènement doit reposer sur ses forces vives telles que les associations, les établissements scolaires, les écoles de musique, les services de la Ville, mais aussi tous les bénévoles.

Le festival doit être le festival des Mérignacais et il doit proposer un rayonnement dépassant le simple cadre de Mérignac pour être un festival de référence au niveau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'ouverture et la prise de risques :

Le festival doit avoir une équipe qui consacrerait la totalité de son temps. Il est souligné que pour monter un événement pareil, une équipe dédiée doit être nommée avec un Directeur de festival, une personne responsable de la programmation.

Eveil et éducation :

C'est d'abord un festival pour enfants (3 à 12 ans). Il y a l'idée très forte d'émergence d'un désir de culture, de musique et d'expression artistique chez les enfants.

Le festival doit être aussi fait pour tous les enfants afin qu'ils puissent y participer, acteurs et consommateurs.

Telle est l'ambition que se donne le groupe concernant le public. Le Conseil a une idée de nom : " festival des jeunes pousses" ou "Note verte pour jeunes pousses".

Sur le plan culturel, Mérignac possède de nombreux équipements de par leur programmation, leur service a un rayonnement dépassant le cadre de la Ville. De même, elle dispose d'un fort et dynamique tissu associatif.

De plus, concernant le lieu, plusieurs scénarii ont été évoqués : le premier était de faire un festival de printemps, comme souvent un festival de musique. Suite à certaines rencontres, il a été précisé au Conseil qu'un festival d'été risque d'avoir une concurrence très forte. De plus, Mérignac n'ayant pas de point d'ancrage touristique, le risque était grand de proposer un festival en été.

En automne, au mois d'octobre, il y aurait une place pour un festival à Mérignac. Il fallait ensuite trouver un lieu. Mérignac possède un centre-ville merveilleux avec une grande esplanade pouvant accueillir un chapiteau, un cinéma pouvant faire une programmation dédiée au jeune public autour de la musique, la médiathèque, la Vieille Eglise, le Pin Galant et son pavillon.

L'idée s'est donc imposée de favoriser l'hyper centre-ville pour que les gens s'approprient ce festival.

Tous les transports en commun y convergent : les bus, le tramway. Un parking est également présent.

Tout ceci est explicité dans le rapport d'activité, ainsi que tous les comptes rendus faits. Tous les rapports, toutes les rencontres et les expertises ont été consignés. La liste des membres présents s'y trouve également.

En conclusion, le Conseil consultatif rassemble 67 membres issus de tous horizons sociaux. Chacun est singulier, à l'expérience riche. Tout le monde s'efforce de faire briller ses personnalités dans l'intérêt général en toute indépendance et sans arrière plan politique.

Les préconisations du Conseil reposent essentiellement sur des investigations effectuées auprès de multiples Experts rencontrés. Le propos est raisonné, affirmé et sans recherche absolue de consensus.

Le Conseil s'engage et l'assume. Toutes les pistes sont explorées et débattues. La seule reconnaissance recherchée par le Conseil est que le plus grand nombre, élus, services de la Ville, CDD, etc puissent s'emparer de tout ou partie des idées du Conseil.

#### **Monsieur le Maire :**

Remercie Monsieur CHARBIT pour la précision de son exposé.

Les réflexions sur les deux thèmes ne sont pas des injonctions ni des ordres ni des conseils. Ce sont des éléments de réflexions qui sont à la disposition de l'ensemble du Conseil Municipal pour voir s'il est possible de s'appuyer sur ces idées, sur telle partie pour fixer dans les prochaines années à venir une marche à suivre en la matière : un festival permettant à Mérignac d'accroître sa notoriété dans un domaine particulier.

Monsieur CHARBIT ainsi que les membres du Conseil consultatif ont effectué un excellent travail qui correspond à des sujets de réflexion extrêmement précieux.

#### **Monsieur CHARBIT :**

Précise que le Conseil a failli déborder sur de l'opérationnel, mais s'est très vite rendu compte que pour aller plus loin, il y a besoin d'équipes, de gens de terrain. Par contre, des dires d'Experts corroborent ce qui pouvait être estimé. Un "benchmarking" précis a été fait du marché.

Il remercie les rédacteurs : Olivier LESPARRÉ, Jean-Pierre ARNAUD, Monsieur FROUTET qui ont participé activement à la rédaction de ce rapport.

## **2013- 1 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BORDEAUX AEROPARC POUR L'ANNEE 2012 - COMMUNICATION**

### **Monsieur le Maire :**

Rappelle que la Ville a adhéré à cette société publique locale dénommée SPL BORDEAUX AEROPARC par délibération du 03 octobre 2011, aux côtés de la Communauté Urbaine et des villes du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles.

L'objet de cette SPL, créée le 22 décembre 2011 est de réaliser pour le compte de ses actionnaires des opérations d'aménagement, de construction, d'exploitations immobilières destinées à l'accueil des entreprises qui sont dédiées au secteur de l'aéronautique et de gérer un centre d'affaires.

La Ville de Mérignac détient 1250 actions représentant 25 % du capital social de la Société, fixé à 500 000 €

L'article 13 des statuts dispose que les représentants des collectivités actionnaires doivent présenter au moins une fois par an aux assemblées des collectivités dont ils sont les mandataires un rapport sur la situation de la société.

Pour la Ville de Mérignac, les principales activités de la SPL sont une étude globale d'aménagement sur la zone du circuit auto-moto, une étude de sol sur le terrain en cours de cession à la Société PRODEC METAL, une étude sur l'avenir de la Rue Thierry Sabine, relations avec la Société PRODEC METAL pour son implantation, montage de dossier, liens avec les partenaires institutionnels. La Société PRODEC METAL est en train de s'installer à proximité du terrain du circuit auto-moto et travaille sur un projet du groupe MITNET et l'acquisition du terrain.

En contrepartie de ces études et de ce travail, la Ville de Mérignac a versé en 2012 la somme de 70 000 € à la SPL pour fixer les axes de son intervention pour 2012 par le biais d'un contrat de prestation de services.

Il est demandé de prendre acte de ce rapport d'activité de la SPL BORDEAUX AEROPARC pour l'année 2012.

### **Monsieur Joël GIRARD :**

Indique qu'il serait souhaitable de voir combien d'emplois sont susceptibles d'être créés et dans quelles activités. Aujourd'hui, les activités économiques sont importantes, mais d'autres manquent.

Un état de lieux serait le bienvenu concernant la création et fermeture d'entreprise et combien d'emplois sont concernés sur Mérignac.

### **Monsieur le Maire :**

Précise que sur l'ensemble des trois communes, 600 emplois. Pour Mérignac, il sera répondu lorsque le chiffre sera précis.

### **Madame PEYRE :**

Souhaite connaître le nombre d'entreprises installées à ce jour. L'entreprise CATHERINEAU s'est déjà installée sur Saint-Médard-en-Jalles.

### **Monsieur le Maire :**

Il y a eu six entreprises et cinq à venir. CATHERINEAU était sur Bordeaux de longue date. Elle a profité de cette opportunité pour venir.

**PAS DE VOTE**

## **DELEGATION DE Monsieur LE ROUX**

**DEMOCRATIE CITOYENNE - ADMINISTRATION GENERALE - ANCIENS COMBATTANTS**

## **2013- 2 CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AT 368 SISE RUE ANDRÉ MEUNIER - AUTORISATION**

### **Monsieur LE ROUX :**

C'est une délibération "symbolique" concernant une parcelle de 36 m<sup>2</sup> aux Ardillos Sud. Il s'agit d'une parcelle acquise par la Ville à la suite de modifications. Cette parcelle a été depuis 2007 entretenue par l'indivision VIGNOLLE. Elle fait partie de son périmètre.

Il est proposé de rétrocéder à l'indivision VIGNOLLE cette parcelle de 36 m<sup>2</sup> pour la somme de l'euro symbolique.

### **Monsieur le Maire :**

Indique que c'est la pointe sur laquelle était marqué "Résidence Robert Brettes" lorsque l'on traverse Ardillos Sud en direction de Carrefour. C'est un tout petit triangle. La stèle est déjà entretenue par la copropriété.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

## **2013- 3 EMPLOI DE COLLABORATEURS DE CABINET - ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE**

### **Monsieur LE ROUX :**

Rappelle que par délibération du 27 mars 2008, trois emplois de collaborateurs de Cabinet ont été créés avec une enveloppe budgétaire de 200 000 € fixée à l'époque.

Considérant que cette enveloppe n'a pas été réactualisée depuis cette date et compte tenu de certaines modifications dans la structuration du Cabinet, il est proposé de porter cette enveloppe à 240 000 € afin de tenir compte des évolutions salariales et de l'emploi.

### **Monsieur MILLET :**

Indique qu'une augmentation de 20 % de l'enveloppe consacrée au Cabinet paraît significative. Il demande des détails sur ce besoin subit d'augmenter de telle manière.

### **Monsieur LE ROUX :**

Précise que le Conseil Municipal a voté ici même il y a un an et demi ou deux ans le fait que les emplois de Cabinet comme tous les emplois contractuels bénéficieraient d'une évolution de carrière au même titre que l'ensemble des fonctionnaires, et donc des revalorisations salariales. D'autre part, concernant l'emploi de Cabinet, lorsque les trois emplois ont été créés, il y avait deux personnes qui ne sont plus aujourd'hui dans l'emploi de Cabinet, qui ont été remplacées.

Il y a, lors des recrutements, des modifications salariales inévitablement apportées.

D'autre part, il y a une personne dans le Cabinet qui était à temps partiel et qui va avoir un emploi à temps complet courant 2013.

Ces différentiels rajoutés les uns aux autres amène une augmentation d'environ 30 000 € Il est question de 20 % sur le montant de l'enveloppe Cabinet, mais sur l'ensemble des mouvements des rémunérations de la Ville c'est tout à fait infinitésimal.

### **Monsieur MILLET :**

Indique que passer de deux personnes et demie à trois personnes pour l'année 2013 met un peu mal à l'aise si l'on considère que c'est une année précédant les élections municipales. Augmenter le nombre de personnes dans le Cabinet de 1/5<sup>e</sup> paraît opportunément au calendrier électoral.

L'an dernier, l'enveloppe ne dépassait forcément pas 200 000 €, car les lignes ne sont pas dépassées une fois programmées d'une façon aussi aisée et tout à coup, une délibération est présentée où il y a évidemment un changement de format. Il est tenté d'expliquer par une augmentation des salaires depuis l'année 2008 quelque chose qui ne se produit qu'en dernier ressort, à l'orée de la période pré-électorale.

Tout le monde est confronté à une modération de la dépense publique. Le Ministre du Budget a confirmé qu'il allait malheureusement devoir donner un tour de vis sur pas mal de postes budgétaires y compris si l'on considère le poste du budget des collectivités locales. De ce fait, il est difficilement compréhensible comment sur un Cabinet, la dépense peut être augmentée de cette manière. C'est quelque chose qui ne correspond clairement pas à l'époque.

L'ensemble de l'augmentation de ce budget telle que prévue correspond à un peu plus d'un demi-point de fiscalité à Mérignac, ce qui n'est pas négligeable.

**Monsieur ANZIANI :**

Met en garde de ne pas soupçonner les élus de vouloir utiliser des moyens publics dans une campagne électorale. Ils savent que c'est prohibé et respectent toujours la loi.

L'idée que c'est dans le cas d'une élection laissant supposer cela est une idée n'engageant que Monsieur MILLET. Cela n'a strictement aucun lien.

D'autre part, il faut partir de la réalité d'aujourd'hui. C'est un Cabinet sous-représenté. Avec cette augmentation, toute l'enveloppe mise à la disposition du Maire n'est pas épuisée pour compléter son Cabinet. Dans beaucoup d'autres villes, il est allé jusqu'au plafond. Ce n'est pas le cas ici.

C'est uniquement un rééquilibrage nécessaire, car chacun voit le travail important accompli dans cette Ville.

**Monsieur MILLET :**

Précise ne pas avoir de doute vis-à-vis de la gestion de la Ville. Il est considéré qu'il n'y a pas lieu de penser que des moyens publics seraient mis au service de campagnes électorales. Il ne le pense pas.

**Monsieur le Maire :**

Indique que c'est quand même l'idée présentée.

**Monsieur MILLET :**

Réponds que c'est Monsieur le Maire qui l'a interprété de cette façon.

**Monsieur le Maire :**

Rétorque que ce n'était pas son interprétation, mais ce que Monsieur MILLET a dit de manière claire.

**Monsieur MILLET :**

Réponds avoir dit de manière claire qu'il y avait une coïncidence des dates mettant mal à l'aise.

**Monsieur le Maire :**

C'est donc un soupçon.

**Monsieur MILLET :**

Propose pour lever toute ambiguïté de reporter de douze mois cette augmentation de façon de façon à ce que nulle question ne se pose, que Monsieur le Maire soit parfaitement à l'aise pour présenter son rapport de gestion sur les six ans aux Mérignacais, qui permettrait donc à l'opposition d'être particulièrement décontracté sur ce sujet, car encore une fois, il est fait crédit d'un parfait respect des règles.

**Monsieur le Maire :**

Indique préférer le voir contracté, à son habitude.

**ADOPTE A LA MAJORITE – Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/NC/GE/RPF et Apparentés – Abstention : Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" !**

**DELEGATION DE Monsieur GIRARD**

**ENERGIE ET PLAN CLIMAT**

**2013- 4 CONTRAT D'ACHAT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES DU GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON PASSE AVEC LA SOCIETE EDF - AUTORISATION**

**Monsieur Pierre GIRARD :**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'achat par EDF obligation d'achat de l'électricité produite par le toit photovoltaïque installé sur l'école Ferdinand Buisson à Beaudésert.

Trois bâtiments ont été équipés de toits photovoltaïques : d'abord l'école Jean Jaurès, ensuite la crèche du Burck et maintenant une partie du toit de Ferdinand Buisson.

Plus particulièrement sur Ferdinand Buisson, il souhaiterait rappeler l'opération exemplaire menée dans la construction de ce bâtiment BBC, c'est-à-dire bâtiment basse consommation, équipé d'une isolation et d'une isolation très étudiée et d'un système de chauffage par pompe à chaleur. Tout ceci en fait un bâtiment un peu d'avant-garde qui sera d'ailleurs dans le cadre du futur plan climat dont il sera question dans quelques semaines ici.

Il s'agit que Monsieur le Maire puisse signer ce contrat d'achat.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame MARCHAND  
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE**

**2013- 5 ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE  
LA GIRONDE - AUTORISATION**

**Madame MARCHAND :**

Il est rappelé que par délibération en date du 05 juillet 2010, une convention d'objectif et de financement définissant les nouvelles modalités d'intervention et de versement de la prestation de service aux accueils de loisirs sans hébergement avait été signée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Il est proposé dans le cas de la poursuite d'une politique d'action sociale familiale de renouveler cette convention à partir de 2013.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde la convention d'objectif et de financement pour les années 2013, 2014 et 2015.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 6 CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE POUR  
L'ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES PASSEE AVEC LA  
COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - RENOUELEMENT**

**Madame MARCHAND :**

Il est rappelé que par délibération en date du 03 juillet 2006, une convention de délégation avec la Communauté Urbaine de Bordeaux avait été signée afin d'organiser les ramassages scolaires des écoles, collèges et lycées.

Cette dernière arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans jusqu'en juin 2015 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de délégation partielle de compétence pour la continuité de fonctionnement du transport des élèves vers les établissements scolaires.

**Madame MARBACH :**

Souhaite parler plus longuement qu'en commission où ce sujet a déjà été examiné, car le transport scolaire est une action indispensable dans une ville. Elle existe depuis fort longtemps à Mérignac. C'est très apprécié de la part des Mérignacais. Il ne faut absolument pas l'abandonner, mais elle émet des réserves quant à cette convention pour différentes raisons.

Cette convention lui paraît manquer de précisions. Les manquements concernent l'accompagnement des élèves dans les transports. Dans la convention, il est précisé que cet accompagnement est souhaitable. Elle n'est pas d'accord. Cet accompagnement doit être obligatoire. Il faut que dans chaque bus où il y a des enfants, depuis la maternelle peut être jusqu'au lycée, les accompagnateurs ne sont pas seulement souhaitables. Ils sont absolument indispensables.

Qui dit accompagnateurs, dit bien entendu formation de ces accompagnateurs. Vivre avec une trentaine d'élèves dans un bus ne s'improvise pas.

Les conducteurs ne peuvent pas assurer la surveillance des enfants. Ils sont conducteurs et doivent respecter le Code de la route. Des accidents de bus scolaires se voient parfois. A Mérignac, elle n'en connaît pas, mais cela arrive.

Une autre chose semble manquer de précision concernant les élèves. La commune donne une liste d'élèves, mais une petite subtilité existe dans la convention : des personnes, usagers non prioritaires sont autorisés à monter dans le bus. Elle souhaite avoir des explications sur ce point.

Il faut également se poser des questions quant à l'organisation des transports scolaires. En particulier pour la rentrée, les horaires et les jours de ramassage ne sont pas connus. Or, ce sont des données à prendre en considération dès à présent, sans tarder. Lorsque l'on change les horaires de rentrée

scolaire, de sortie le soir, que ce soit en maternelle, en école élémentaire ou en collège, il faut que les familles puissent s'organiser. Comment peuvent-elles s'organiser dans l'urgence ? Le même problème se pose pour les transporteurs.

Certains transporteurs ne sont pas uniquement là pour faire le transport scolaire. Certains font du transport scolaire, des rentrées dans des usines, dans des entreprises. Il faut qu'il y ait coordination.

Elle pense qu'il faut réfléchir à tout cela d'une manière organisée sans précipitation. C'est pourquoi elle ne pense pas qu'il serait à son goût opportun de signer cette convention emplies de lacunes.

Elle souhaite que Monsieur le Maire ne signe pas cette convention.

**Monsieur le Maire :**

Précise que c'est la même que Madame MARBACH a accepté qu'il signe il y a trois ans.

Il sent un prélude à la campagne électorale.

**Madame MARBACH :**

Indique que les circonstances n'étaient pas les mêmes. Une réforme scolaire n'était pas envisagée avec des modifications de jours de classe et d'horaires. La convention n'est donc pas dans les mêmes termes.

**Monsieur le Maire :**

Souhaite que pour une fois Madame MARBACH fasse confiance à sa collègue du groupe voisin. Madame PEYRE va tout à l'heure poser cette question. Madame MARBACH a voulu déborder sur cette dernière.

**Madame MARBACH :**

Indique qu'en Commission, Madame PEYRE n'a rien dit.

**Monsieur le Maire :**

Rappelle que Madame MARBACH parle d'urgence alors qu'il y a trois ans elle a voté ce texte et que ce jour elle ne le vote pas.

**Madame MARBACH :**

Ce n'est pas la même chose.

**Monsieur le Maire :**

Il n'y a pas eu de drame entre temps.

**Madame MARCHAND :**

Précise que cette convention a déjà été mise en place puisqu'elle a déjà été signée il y a trois ans. Concernant les précisions, il faut savoir que l'organisateur principal est la Communauté Urbaine. La Mairie établit les circuits en fonction des enfants et de leur lieu de domicile. Ils sont modifiés d'une année sur l'autre si les périmètres changent ou s'il y a plus d'enfants dans un quartier par rapport à un autre. Chaque année, les circuits sont réadaptés pour les écoles élémentaires et maternelles.

Il y a trois catégories d'autobus : il y a les enfants des lycées qui ont un bus à part. Il y a les enfants de collèges, ils ont leur bus et ensuite il y a les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

La loi dit que l'accompagnateur est obligatoire pour des enfants de maternelles. En élémentaire, il n'y a pas besoin d'accompagnateur, mais il se trouve que le bus faisant le ramassage des enfants maternelles le fait automatiquement pour l'élémentaire du fait que le groupe scolaire maternelle et élémentaire se trouve sur le même lieu d'arrivée.

Donc l'accompagnateur qui fait la maternelle surveille aussi les enfants de l'élémentaire.

En collège, il y a eu, il y a quelques années, des manques de civisme de la part de certains collégiens. De ce fait, des accompagnateurs ont été mis afin de faire régner un certain calme, bien que cela ne soit pas obligatoire.

Elle précise que pour les enfants élémentaires et maternelles, c'est totalement gratuit.

**Monsieur le Maire :**

Félicite le service d'avoir pris bien assez tôt des mesures que Madame MARBACH semblait ignorer.

**ADOPTE A LA MAJORITE - CONTRE :** Madame Andrée MARBACH, Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 7 INSTITUT MEDICO-PSYCHOLOGIQUE SAINT JOSEPH - PARTICIPATION FINANCIERE AU BENEFICE DE QUATRE ELEVES MERIGNACAIS - AUTORISATION**

**Madame MARCHAND :**

Il est rappelé que l'Institut Médico Pédagogique SAINT-JOSEPH de BORDEAUX accueille des enfants présentant un handicap intellectuel et psychologique qui les empêche de s'insérer dans une

scolarité normale et de bénéficier d'un dispositif adapté de l'Education Nationale d'intégration dans les écoles de leur quartier.

Aussi ces élèves font l'objet d'une orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde vers l'unité d'enseignement spécialisé de l'institut privé précité.

Quatre enfants méridionnais cette année sont scolarisés et dans le cadre de la politique santé initiée par la Ville, il est proposé de favoriser la réussite scolaire de ces élèves méridionnais en attribuant pour chacun d'eux la participation financière sollicitée, c'est-à-dire 50 € par enfant et contribuer ainsi à leur apprentissage scolaire et à leur insertion sociale.

Il est proposé d'approuver le versement d'une participation forfaitaire de 50 € par enfant à l'Institut et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'engagement de cette dépense.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Monsieur BAUDRY**  
**AMENAGEMENT URBAIN**

**2013- 8 REVISION SIMPLIFIEE DU PLU - OPERATION DE RECONVERSION DE L'ILOT LENTILLAC ET DE L'ILOT DES REMPARTS SUR LA COMMUNE DE BORDEAUX**

**Monsieur BAUDRY :**

Il s'agit de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine qui intéresse deux villes : la Ville de Bordeaux et la Ville de Gradignan. Le Commissaire Enqueteur dans chacune des Villes a donné un avis favorable.

Il est proposé de donner un avis favorable pour la Ville de Méridon.

**Monsieur GONZALEZ :**

Demande si ces sujets sont évoqués en Commission d'urbanisme.

**Monsieur BAUDRY :**

Cela a été fait lors de la dernière Commission d'Urbanisme.

**Monsieur GONZALEZ :**

S'excuse de ne pas y avoir assisté. Il a dit à Monsieur le Secrétaire général pourquoi il n'assistait plus à ces réunions.

**ADOpte A LA MAJORITE -ABSTENTION : Monsieur Bernard GONZALEZ**

**2013- 9 REVISION SIMPLIFIEE DU PLU - OPERATION D'HABITAT EN CENTRE VILLE SUR LA COMMUNE DE GRADIGNAN**

**ADOpte A LA MAJORITE -ABSTENTION : Monsieur Bernard GONZALEZ**

**DELEGATION DE Monsieur CHAUSSET**  
**ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS**

**2013- 10 TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA 3ème PHASE DU TRAMWAY - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE PASSEE AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX - AUTORISATION**

**Monsieur CHAUSSET :**

Il s'agit d'une convention entre la Communauté Urbaine et la Ville de Méridon. Dans le cadre du tramway, l'éclairage public est à la charge de la Ville, mais pour faire en sorte qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble du projet, c'est la Communauté Urbaine qui réalise ces travaux. Il y a une subvention d'équipement, ce que l'on appelle un fonds de concours, d'un montant de 402.000 €

Sur un montant de 722.000 € il reste à la charge de la Ville la somme de 320.049,79 € Ce montant pourra varier en fonction des aléas qui peuvent arriver dans ces cadres de projet.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**



**DELEGATION DE Monsieur MARGNES**  
**CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES**

**2013- 11 ORGANISATION DE LA 12<sup>ème</sup> BIENNALE INTERNATIONALE DE PIANO "MERIGNAC PIANO OPEN" DU 21 AU 31 MARS 2013 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE MERIGNAC AQUITAINE - AUTORISATION**

**Monsieur MARGNES :**

Indique que depuis 2002, la Ville de Mérignac accueille le concours international de piano, associé au concours des jeunes talents qui est organisé par l'Association musicale Mérignac Aquitaine (AMA).

La 12<sup>ème</sup> édition qui se tiendra du 21 au 24 puis du 27 au 31 mars organisera ces deux évènements.

La Ville de Mérignac a proposé de s'associer au concours international de piano.

L'AMA restera seule organisatrice du concours jeunes talents. Le budget prévisionnel pour le concours international de piano s'établit à 17.000 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions afférentes à ce projet figurant dans les annexes.

Il tient toutefois à préciser qu'à ce stade de son information, pour l'instant le niveau d'inscription est sérieusement en baisse. Les organisateurs ne sont pas certains d'aller jusqu'au bout de la démarche.

Le principe de cette délibération doit être voté pour pouvoir rembourser les candidats inscrits du fait que c'est le Trésor Public qui gère l'aspect financier de ces inscriptions.

**Monsieur MILLET :**

Demande si la raison de la baisse du nombre d'inscriptions est connue.

**Monsieur MARGNES :**

S'agissant d'un concours international, beaucoup de jeunes venaient souvent de très loin, d'Asie du Sud-Est et autres. Il est imaginable que la conjoncture ne soit pas particulièrement favorable pour effectuer ce type de déplacement.

Il est vrai aussi que la forme proposée est un peu plus à l'économie que par le passé. Il se peut également qu'il y ait un peu moins d'attractivité.

**Monsieur le Maire :**

Pense qu'il y a peut-être une crise mondiale qui fait que les gens prennent moins facilement le transport pour venir. Ce sont des jeunes issus de milieux peu favorisés, ce qui n'enlève rien à leur talent.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 12 MEDIATHEQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE 1er SEMESTRE 2013**

**Monsieur MARGNES :**

Il s'agit d'une délibération très classique présentant la programmation de la Médiathèque pour les prochains mois avec à chaque fois la manifestation annoncée, les dates, les intervenants et le coût.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Madame CASSOU-SCHOTTE**  
**COHESION SOCIALE ET URBAINE**

**2013- 13 CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "CAP SCIENCES" POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR LE QUARTIER DE BEAUDESERT - AUTORISATION**

**Madame CASSOU-SCHOTTE :**

Il s'agit du renouvellement de la convention pluri-annuelle établie avec CAP SCIENCES, que tout le monde connaît. COTE SCIENCES est un centre de ressources de CAP SCIENCES tourné autour de l'air et de l'espace qui se trouve dans un quartier prioritaire de la Ville, Beaudésert.

L'ambition de ce projet était de développer, de promouvoir les activités scientifiques et techniques autour de l'air et de l'espace qui est l'identité de la Ville et de pouvoir permettre son accessibilité aux habitants du quartier Beaudésert, mais beaucoup plus largement à tous les enfants, les jeunes, les lycéens, les collégiens de la Ville, des personnes en situation de recherche d'emploi ou en difficulté d'insertion et de toute la population méridionale ou au-delà.

Le renouvellement de cette convention lui permet de faire un petit bilan rapide de l'action de COTE SCIENCES.

Elle rappelle que le centre a été inauguré en 2011. Elle ne fera pas le bilan sur toutes ces années, car l'action a démarré bien avant l'inauguration du lieu. Pour cet été, il y a eu 120 participants aux demi-journées thématiques des mardis entre les mois de juillet et août.

Des échanges, des forums dans le champ de l'insertion et de l'emploi ont eu lieu grâce aux réseaux d'entreprises de CAP SCIENCES.

La nuit des étoiles, le vendredi 10 août 2012, réunissant plus de 1 000 personnes.

Il y a eu aussi une soirée CLEAN AIR, l'été autour de la cuisine moléculaire avec plus de 80 personnes.

La semaine de l'espace cet automne a réuni énormément de participants.

Cette opération s'avère ambitieuse au départ. Aujourd'hui, elle s'avère très pertinente et cohérente. Les collèges et les lycées y ont accès. Le collège Jules Ferry a eu la participation de COTE SCIENCES pendant toute une semaine en décembre.

C'est un bilan tout à fait positif amenant à faire des perspectives pour 2012-2014 sur la base de cette convention où il s'agira bien sûr de poursuivre l'action entreprise. Tous les enfants des centres de loisirs bénéficient de cet espace, ainsi que les enfants des écoles.

Il y aura une expérimentation d'une première classe de découverte avec COTE SCIENCES sur air et espace à Mérignac, sur une autre classe et sur une autre école que Beaudésert.

Il s'agira aussi de développer l'axe du tourisme scientifique et industriel, c'est-à-dire susciter des vocations, faire connaître les entreprises. Cela s'adresse plus aux jeunes collégiens, lycéens, mais aussi à toutes les personnes qui sont en difficultés d'insertions et d'emploi.

COTE SCIENCES est aussi un partenaire très précieux pour les actions menées, notamment autour de la construction de l'avion qui permet à sept personnes à ce jour d'être en insertion en apprenant et en faisant.

Pour conclure, renouveler cette convention, c'est aussi repartir de plus belle sur des projets toujours aussi ambitieux, mais aussi pertinents et efficaces.

**Monsieur MILLET :**

Précise que cette délibération touche un sujet qui tient à cœur aux élus. Il soutient pleinement ces réalisations très positives. Il forme d'ailleurs des vœux pour que tous ceux qui fréquenteront les activités de COTE SCIENCES, parmi ces jeunes, et moins jeunes, qui viennent, il y ait parmi eux des gens qui peut être s'installeront d'ici quelques années, sur les zones d'activités de Mérignac pour développer des activités qui les auront fait rêver au moment où ils visitaient COTE SCIENCES ou au moment où ils pratiquaient une des activités proposées.

C'est très positif. Il a souvent des choses à dire qui ne sont pas forcément au goût de Monsieur le Maire, mais là il imagine que tous deux sont en parfait consensus.

**Monsieur le Maire :**

Indique qu'en général, à la Communauté Urbaine, ils ont tous deux les mêmes votes.

**Monsieur MILLET :**

Invite Monsieur le Maire à regarder de près un certain nombre de votes sur le PLU et sur le budget. Ils se différencient assez substantiellement.

**Monsieur le Maire :**

Une ou deux fois par an.

**Monsieur MILLET :**

Encourage l'association et la Ville à continuer dans cette direction et même à l'amplifier et il apportera son soutien quand il le faudra.

**Monsieur le Maire :**

Remercie vivement Monsieur MILLET.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur GUILLEMBET  
ACTION SOCIALE - EMPLOI ET INSERTION**

Monsieur Jean Marc GUILLEMBET étant absent, la délibération est présentée par Monsieur le Maire

**2013- 14 ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION AQUITAINE CAP METIERS -  
AUTORISATION****Monsieur le Maire :**

Indique que l'association AQUITAINE CAP METIERS a pour objet social d'intervenir dans les domaines de la formation et de l'orientation des professionnels de l'insertion professionnelle.

Sa caractéristique est de reposer sur une approche métiers en liaison avec les besoins de l'économie et des entreprises.

Elle a cinq grandes missions : être un point d'appui pour les professionnels, constituer un lieu d'échanges privilégié entre les entreprises, leur représentation institutionnelle et les professionnels de l'orientation, de la formation et de l'emploi. Elle est régie par un organisme par la loi de 1901. Elle est un organisme à mission de service public qui permet aux agents du service emploi insertion l'accès gratuit aux actions de formation du programme de perfectionnement des acteurs de formation, de l'orientation de l'emploi et l'accès gratuit à la bibliothèque numérique.

La cotisation est fixée à 90 € pour l'année 2013.

Il est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association CAP METIERS.

En résumé, il s'agit de former les formateurs, ceux qui auront la tâche de former ceux qui se destinent à ce type d'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur RANSON  
PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE****2013- 15 ETUDE DE FAISABILITE DE ZONES D' ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'AIR  
(ZAPA) - PARTICIPATION FINANCIERE - AUTORISATION****Monsieur RANSON :**

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention qui somme toute engagera la Ville sur une somme très modeste : 1.187 €

L'Union Européenne a donné une injonction à treize agglomérations françaises qui dépassaient les seuils tolérés dans le domaine de la pollution pour deux éléments, d'une part les particules fines (PM10 dans le langage des chimistes) et le dioxyde d'azote.

Sur l'agglomération bordelaise, il y a deux stations concernées : celle de l'Avenue de l'Yser et la Place Gambetta à Bordeaux.

L'objectif, et cela découle également du Grenelle 2, est d'établir un diagnostic beaucoup plus précis des raisons de ces dépassements et de réaliser également dans l'étude des simulations d'actions pour y remédier.

Il y a plusieurs éléments, les transports notamment, les chauffages individuels. Une étude très intéressante vient d'être réalisée sur la Communauté Urbaine dans ce cadre, sur les chauffages individuels au bois. On y apprend par exemple que 16 % des particules fines sont d'origine résidentielle et que dans ces 16 %, le bois représente 80 %. Sur Paris actuellement, il y a des éléments de réflexions.

L'objectif est par exemple de renouveler le parc ancien des chauffages individuels au bois, notamment les cheminées ouvertes. Actuellement, sur la Communauté Urbaine, cela constitue un élément important.

La participation de la Ville de Mérignac est modeste, car le coût total sera de 181.000 € est largement pris en charge par l'ADEME, donc l'Etat, pour 122.000 €. Le reste est réparti entre la Communauté Urbaine, la Ville de Bordeaux et la participation de la Ville de Mérignac.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

**2013- 16 MEDIATION SOCIALE - CONVENTION D'INTERVENTION DANS LES LYCEES FERNAND DAGUIN ET MARCEL DASSAULT PASSEE AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT - AUTORISATION**

**Monsieur RANSON :**

La convention que les élus ont en annexe est strictement identique à celle signée avec les quatre collèges.

Il s'agit d'intervenir de la part des médiateurs de la Ville, notamment dans la pause méridienne, la plage méridienne, d'une part pour un travail de médiation et de contact avec les élèves, mais surtout pour servir d'interface entre la Ville, les quartiers, les maisons de quartiers, les MJC, les équipements culturels de la Ville, éventuellement TECHNOWEST.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu d'interventions au niveau des lycées. La problématique sera un peu différente par rapport aux collèges, car les médiateurs auront des interlocuteurs beaucoup plus âgés et plus matures et pourront par exemple intervenir et être en contact avec des associations créées par les lycéens. Dans les lycées, il y a des institutions officielles, le Conseil de vie lycéenne avec des délégués, mais aussi, c'est le cas dans les lycées mérignacais, des associations loi 1901, des maisons des lycéens qui sont gérés, administrés et présidés par des lycéens. Le contact entre les médiateurs et ces associations pourrait être particulièrement fructueux.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

**DELEGATION DE Madame SAINT-MARC JEUNESSE ET SPORT LOISIRS**

**2013- 17 "QUARTIER LIBRE 2013" : PROGRAMME D'ANIMATION ET ORGANISATION D'UN CONCOURS DE COURTS-METRAGES - AUTORISATION**

**Madame SAINT-MARC :**

Indique que "Quartier Libre" est le nom donné à la manifestation pour la jeunesse mérignacaise et même au-delà elle l'espère. C'est la troisième année consécutive que cette manifestation est organisée après les deux succès précédents.

Cet événement vise à donner une place aux jeunes dans l'espace public à travers la valorisation de leurs pratiques artistiques et de loisirs. Il s'inscrit également tout à fait dans le projet éducatif du territoire. Il s'inscrivait dans les préconisations du diagnostic jeunesse, lancé il y a quelques années.

Tous les acteurs locaux agissant auprès des jeunes y sont associés.

Pour l'édition 2013, "Quartier Libre" sera axé sur les sports urbains, les danses, les jeux et la musique. Cette manifestation sera organisée du vendredi 26 avril au samedi 04 mai 2013. Il sera proposé des ateliers d'expression, des tournois sportifs, des jeux en réseaux, des concerts, des rencontres et des animations tant en journée qu'en soirée.

Ces animations feront l'objet de convention de partenariat avec de nombreuses associations comme Fantaisie Line ou le SAM, Drop de Béton, l'Amicale laïque de la Glacière, par exemple, Effort 2 Conscience, 4B2x, etc...

Par ailleurs, le Bureau information jeunesse organise la seconde édition du concours de court-métrage d'une durée maximale de quatre minutes. Ce projet intitulé "Quartier Libre du cour" vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo.

Les documents seront présentés à l'auditorium de la Médiathèque comme l'an passé, lors d'une soirée qui récompensera les meilleurs courts métrages.

Un règlement du concours sera joint en annexe. Il présente les modalités d'organisation. Les prix seront décernés sous forme de bons d'achat.

Deux catégories sont ouvertes : une pour le concours mineurs et une pour le concours majeurs avec des prix traditionnels dans le milieu du cinéma, du meilleur film, du meilleur acteur, de la meilleure actrice, du meilleur scénario et le prix du public avec des récompenses qui peuvent aller de 150 € à 400 €

Il est donc proposé de valider le programme de cette 3<sup>ème</sup> édition de Quartier Libre 2013, d'approuver le règlement du concours de court-métrage qui fixe notamment les prix remis aux lauréats et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents pour mener à bien cette manifestation.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur TRIJOLET**  
**SPORT - EQUIPEMENT ET ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**2013- 18 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DES LYCEES FERNAND DAGUIN ET MARCEL DASSAULT - AUTORISATION**

**Monsieur TRIJOLET :**

Dans le cadre de la participation de section sportive football des lycées Fernand Daguin et Marcel Dassault, au Championnat de France, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € pour participer au coût de ce déplacement.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DELEGATION DE Monsieur ESTAY**  
**ACHATS ET MARCHES PUBLICS**

**2013- 19 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-003-01 CONCLU AVEC LA SOCIETE MARLHIAC POUR L'ENTRETIEN DE L'AVENUE FRANCOIS MITTERRAND ET PARC DU LUCHEY**

**Monsieur ESTAY :**

Les quatre premières délibérations n°19 à 22 incluses sont des marchés pluri-annuels pour l'entretien des espaces verts. Il y a quatre lots qui ont fait l'objet des consultations habituelles au niveau des appels d'offres.

Les lots 2 et 3 sont un peu particuliers parce qu'ils sont réservés à des entreprises qui emploient des personnels handicapés. C'est comme cela que la Société HOTRAVAIL a été retenue. Elle emploie essentiellement des gens dans des CAT proches de Mérignac.

Les deux autres lots, n°1 et 4, sont aussi attribués. Ce sont des entreprises de l'espace vert général, mais dans ce type de marché, elles ont l'obligation d'utiliser les travailleurs sociaux comme on le fait dans d'autres marchés. C'est prévu par le Code des Marchés Publics et cette formule a été choisie.

La Commission d'appels d'offres a attribué ces quatre marchés aux Sociétés désignées dans les documents en possession des élus.

**Monsieur GONZALEZ :**

Sur ces quatre entretiens des espaces verts, il l'a dit en Commission, il est surpris de la différence de prix entre celui qui a le marché et les autres entreprises on ne peut plus sérieuses.

Si l'on était au courant de la convention et des travaux à faire, il n'est pas certain que les entreprises, par rapport à la différence de prix, aient étudié sérieusement ce dossier. A savoir, dans ces appels d'offres, presque à couper une cerise, une poire ou une pomme pour tailler des arbres fruitiers sur l'Avenue Mitterrand. Après réflexion, sur les quatre dossiers, il votera contre.

**Monsieur ESTAY :**

Précise qu'il y a effectivement de grosses différences de prix. Par contre, dans les entreprises qui ont séduit la Commission d'appel d'offres parce qu'elles étaient les moins chères, trois avaient déjà les marchés les années précédentes. Elles sont connues et connaissent le travail. La quatrième est une offre d'une entreprise nouvelle, NOVAFLORE.

Il ne faut pas caricaturer. Effectivement, il y a des tailles d'arbres fruitiers. C'est dans le nouveau centre de loisirs des deux villes. Quelques arbres fruitiers ont été mis là-bas avec une partie réservée à des cultures bénévoles de terrain dans une dizaine de vasques. Ce n'est pas le cœur du marché.

Il y a eu des offres tout à fait intéressantes et ce sont des marchés à bons de commande sur trois ans renouvelables chaque année.

Le pétitionnaire peut le dénoncer à la fin de l'année s'il y perd de l'argent et la Ville peut le dénoncer aussi si elle est mécontente. Si tout le monde est content, c'est renouvelé par tacite reconduction pendant trois ans.

**ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS :** Madame Andrée MARBACH, Monsieur Thierry MILLET  
**CONTRE :** Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 20 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-003-02 CONCLU AVEC LA SOCIETE HOTRAVAIL POUR L'ENTRETIEN DU PARC DE BEAUDESERT ET LE PLATEAU SPORTIF DE BEAUDESERT**

**ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS :** Madame Andrée MARBACH, Monsieur Thierry MILLET  
**CONTRE :** Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 21 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-003-03 CONCLU AVEC LA SOCIETE HOTRAVAIL POUR LES TONTES**

**ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS :** Madame Andrée MARBACH, Monsieur Thierry MILLET  
**CONTRE :** Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 22 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-003-04 CONCLU AVEC LA SOCIETE NOVAFLORE POUR L'ENTRETIEN DU PARC DE L'OREE DES DEUX VILLES**

**ADOPTE A LA MAJORITE - ABSTENTIONS :** Madame Andrée MARBACH, Monsieur Thierry MILLET  
**CONTRE :** Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 23 RENOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DU PIN GALANT - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2010-027-002 - AVENANT DE TRANSFERT CONCLU AVEC LA SOCIETE GTM BATIMENT AQUITAINE**

**Monsieur ESTAY :**

C'est un avenant concernant le Pin Galant. C'est une société, JUGLA MARTY, rachetée par GTM. Il y a encore à régler des soldes pour les garanties et le reste. Du fait de son rachat, ces soldes seront payés au nouveau propriétaire de l'entreprise JUGLA MARTY qui est maintenant la Société GTM.

**ADOPTE A L'UNANIMITE.**

**2013- 24 TRAVAUX DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2011-004-06 CONCLU AVEC LA SOCIETE COM AND CO POUR DES RIDEAUX D'OCCULTATION**

**Monsieur ESTAY :**

Les autres dernières délibérations n°24, 25 et 26 sont certes de nature différente, mais c'est l'achèvement de consultations où il était resté des lots en souffrance, car ils n'avaient pas obtenu de candidats qui pouvaient convenir.

Il y a un marché sur les bâtiments communaux qui concernent les rideaux d'occultation ; un marché pour les centres de vacances qui n'avait pas pu être attribué au moment où le gros des centres de vacances est passé au Conseil Municipal. Maintenant un prestataire a été trouvé qui rentre dans les prix et qui connu, la PEP 75 et enfin la dernière classe de découverte a également trouvé preneur pour un séjour à Paris pour certains des enfants méridionaux.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces trois contrats.

**Monsieur GONZALEZ :**

Indique être d'accord sur la délibération 2013-24. Sur les délibérations 2013-25 et 2013-26, il s'abstient.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**2013- 25 ORGANISATION DE CENTRES DE VACANCES - MARCHE N°2013-001-04  
CONCLU AVEC LA PEP 75 POUR UN SEJOUR A LA MER**

ADOPTE A LA MAJORITE -ABSTENTION : Monsieur Bernard GONZALEZ

**2013- 26 ORGANISATION DE CLASSES DE DECOUVERTES - MARCHE N°2013-002-06  
CONCLU AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR UN SEJOUR DE  
DECOUVERTE DE PARIS - ECOLE FERDINAND BUISSON**

ADOPTE A LA MAJORITE -ABSTENTION : Monsieur Bernard GONZALEZ

**Monsieur le Maire :**

Précise qu'il y a une question orale de Madame PEYRE. La règle est la suivante : le Conseiller ou la Conseillère pose la question. La Municipalité répond et si les élus souhaitent prendre la parole, ils le feront en suivant.

**Madame PEYRE :**

Dans le cadre de la refonte des rythmes scolaires, le site internet de la Ville fait état d'un sondage par courrier mené auprès des parents d'enfants scolarisés. Il leur a été demandé de se prononcer sur leur préférence concernant le choix de la demi-journée supplémentaire de scolarité et sur les prestations municipales attendues.

Les parents ont eu jusqu'au 06 février pour répondre. De son côté, la municipalité devra se positionner au plus tard le 31 mars, en particulier s'agissant de la date d'application.

Elle demande à Monsieur le Maire de bien vouloir informer le Conseil Municipal sur les points suivants :

- A-t-il procédé à une première analyse de cette enquête ?
- Quel est le nombre de réponses reçues ?
- Quelle tendance s'en dégage ?

**Madame MARCHAND :**

Précise que dès l'apparition du décret paru au Journal Officiel fin janvier, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, Monsieur le Maire a adressé à toutes les familles un questionnaire. Il y a 3.650 familles sur Méridonac et ce questionnaire a été établi afin d'appréhender les attentes des familles en ce qui concerne les prestations municipales dont bénéficient leurs enfants, cela peut-être le transport, la restauration et toutes les activités périscolaires.

La date butoir de ce questionnaire était le 06 février. Sur ces 3.650 familles, 40 % environ de questionnaires ont été retournés. Une majorité ressort pour la demi-journée du mercredi. 1/5 des familles souhaite bénéficier des transports scolaires ; 3/4 de la restauration et la moitié des familles voudrait l'accueil et 2/3 se positionnent pour le centre de loisirs.

En ce qui concerne les activités extra-scolaires, elles ont lieu actuellement majoritairement le mercredi. L'analyse est en cours. L'encours des réponses permettra de connaître rapidement la diversité des associations organisatrices.

A partir de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire a engagé une large avec tous les partenaires, que ce soit les parents d'élèves, les Directeurs d'école, l'Inspecteur de circonscription, les associations culturelles et sportives.

**Monsieur le Maire :**

Souhaite savoir si Madame PEYRE est satisfaite de ces informations et lui demande son avis personnel sur le calendrier à retenir pour cette réforme des rythmes scolaires.

**Madame PEYRE :**

Répond qu'un temps de réflexion suffisant devrait être privilégié pour la conduite de ce projet intéressant et se prononce pour une application à la rentrée scolaire 2014.